

UNIVERSITE DE BATNA 2
FACULTE DE MEDECINE
DEPARTEMENT DE MEDECINE
ENSEIGNEMENT DU MODULE DE MEDECINE LEGALE,
DROIT MEDICAL ET ETHIQUE.
ANNEE UNIVERSITAIRE 2024- 2025
1ère ROTATION DU 22/09/2024 AU 24/10/2024



#### Les Aspects Législatifs de l'Avortement

Dr ATTIA Monder

Médecin Légiste, Maitre Assistant en Médecine Légale, Droit médical et Ethique-CHU Batna.

Email: monderattia207@gmail.com

## Alignement pédagogique

- Objectifs d'apprentissage.
- Méthodes d'enseignement.
- Activités d'apprentissage.
- Evaluation d'apprentissage.

# Processus pédagogique

Objectifs d'apprentissage	Cognitif
Méthodes d'enseignements	Exposé magistral
Activités d'apprentissage	
Evaluation d'apprentissage	Cas clinique

#### Cas Clinique1; Facile

- Vous recevez une femme célibataire de 35 ans qui vient consulter pour des saignements vaginaux plus abondants, des douleurs abdominales, pelviennes et lombaires.
- À l'examen clinique vous avez remarqué l'expulsion de gros caillot de sang et un petit morceau de tissu.
- Elle déclare qu'il s'agit des règles.
- Comment vous allez différencier entre un saignement des règles d'un saignement de fausses couches spontanées ?
- Quel sont les examens complémentaires à demander chez cette patiente?
- Qu'allez vous faire avec le petit morceau de tissu?

### Cas clinique2;Difficile

- Vous êtes déplacé avec l'équipe de SAMU et la gendarmerie nationale après un signalement d'une femme victime d'un avortement criminel procuré par son mari qui ne désire pas des enfants.
- La victime présente les signes suivants: Diarrhée Dysentériformes associée à un Ictère, une Oligurie, et des Hémorragies vaginales.
- À l'interrogatoire: la femme déclare être enceinte de 04 mois, notion de manœuvres instrumentales abortives et utilisation de plantes toxiques. le matériel de conception n'a pas été encore retrouvé.
- Afin d'ouvrir une information judiciaire, la gendarmerie vous demande de leur prouver la réalité de l'avortement criminel.

### Cas clinique2;Difficile

- Quels sont les signes de la grossesse que vous devez rechercher?
- Quelle est l'importance de définir l'âge de grossesse dans ce cas?
- Quelles sont les étapes de votre examen médico-légal?
- Quelle est la complication d'utilisation des plantes toxiques chez cette femme et chez son fœtus?

### Transition vers le développement

- Étape introduction: il n'y a d'aussi pratique qu'une bonne théorie.
- Étape de développement: centrée sur la dimension théorique de notre exposé
- (Toute situation intéressante est que vous jugez pertinente ) Albert Einstein.

### Objectifs d'apprentissage

- Analyser les éléments constitutifs de l'Avortement Criminel.
- Énoncer les dispositions juridiques de l'Interruption Thérapeutique de Grossesse.

#### Le plan

- I. Introduction/Définitions.
- II. Moyens Abortifs.
- III. Diagnostic de l'Avortement.
- IV. Expertise Médicolégale.
- V. Complications de l'Avortement Provoqué.
- VI. Législation et Aspects Juridiques.
- VII. Autres Formes d'Avortements.
- VIII. Conclusion. Bibliographie.

- Avortement: est l'Interruption de la Grossesse avant que le Fœtus ne soit viable, donc capable de mener une vie extra utérine indépendante, dont l'Âge Gestationnel est inférieur à 180 jours.
- L'Avortement peut être:
- Involontaire (Spontané) ou
- Volontaire (Provoqué).

- Avortement Involontaire (Spontané) :
- Appelé également: Fausse Couche, Pathologique.
- Est un Avortement Pathologique Non Provoqué, même suite à une cause extrinsèque, telle que traumatisme ou maladie transmissible.
- Avant un Âge Gestationnel 22 SA, et Poids < 500g. (Anciennement < 28 SA, et Poids < 1000 g).</li>
- Augmente avec l'âge pouvant aller jusqu'à 50% après 40ans.
- Les fausses Couches Précoces : s'ils surviennent avant la 15e SA (ou la 10e SA).

- Avortement Volontaire (Provoqué):
- Est celui qui résulte des Moyens Abortifs.
- Il peut être Légal ou Illégal.

- Avortement Légal :
- Appelé également : Médicale, Thérapeutique, Interruption Thérapeutique de la Grossesse.
- Est l'Interruption Artificielle de la Grossesse pratiquée avant le 180ème Jour pour des Raisons Médicales.
- Dans un Établissement Hospitalier Public par un Médecin ou un Chirurgien et non une Sage-femme.

- Il peut s'agir de :
- Une Exception Médicale :
- L'Avortement constitue une mesure indispensable pour sauver la vie de la mère.
- Avis préalable de l'Autorité Administrative via un Écrit dûment signé et réponse favorable du DDS qui détermine le lieu et la date de l'Avortement.
- Une Exception Non-Médicale : telle une Grossesse Incestueuse, où le Président du Tribunal ou le Magistrat désigné par lui, peut saisir le DDS, qui ordonne l'Avortement.

- Avortement Illégal :
- Appelé également : Criminel, Clandestine, Non Médicalisé.
- Est un Avortement réalisé soit par :
- Des Personnes n'ayant pas les Compétences Requises.
- Dans un cadre ne répondant pas aux Normes Médicales Élémentaires.
- Soit les Deux.
- Les Preuves Médicales de l'Avortement Criminel : doivent être apportées par le Médecin légiste, rôle délicat et pénible quand un Médecin est en cause.

- La Nidation est nécessaire pour parler d'Avortement.
- L'Expulsion d'un Embryon avant la Nidation est appelé « Acte Contragestif ».
- Il peut être Précoce ou Tardif.
- Avortement Précoce : Avant 12 Semaines de la Grossesse (Premier Trimestre).
- Avortement Tardif: dans les Derniers Mois de la Grossesse, à partir du 4<sup>ème</sup> Mois de la Grossesse.
- Le Code Pénal Algérien n'a pas donné une Définition de l'Avortement Provoqué

- Ces Moyens comprennent:
- Substances Abortives :
- Toxiques Végétaux.
- Toxiques Minéraux.
- Substances Hormonales.
- Manœuvres Abortives:
- Manœuvres Directes.
- Manœuvres Indirectes.

- Substances Abortives :
- Elles sont toxiques et de posologie incertaine et d'action variable, elles sont aussi dangereuses pour la mère que pour le fœtus à doses abortives, elles atteignent gravement l'organisme maternel.
- Les Effets Abortifs relèvent surtout de l'Intoxication Générale, ils précèdent de peu le coma de la mère et de sa mort.
- Leur Action se fait:
- Soit sur la Fibre Utérine (Contraction).
- Soit Expulsion du Fœtus après avoir provoqué sa Mort.

- Toxiques végétaux :
- Les plus employées sont l'Apiol, la Rue, la Sabine et l'Armoise.
- A Doses Toxiques ils sont à l'origine de :
- Une Hépatonéphrite plus au moins intense chez la Mère.
- Des lésions semblables mais graves chez le Fœtus.



- Toxiques minéraux :
- Les plus employées sont: Le Plomb, Le Poudre de l'insecte, Le Permanganate de Potassium, Les Sels de Quinines, La Néostigmine.
- A Doses Toxiques ils sont à l'origine de :
- Une Hépatonéphrite, des Ulcérations caustiques, une Hémorragie vaginale, La Mort par Hémorragie, Les Perforations recto-vaginales, Les Sténoses cervicales.
- Des lésions semblables mais graves chez le Fœtus.

- Substances Hormonales :
- Les Œstrogènes (Folliculine) en particulier.
- Les Substances Hormonales n'ont pas d'Action Abortive.
- Elles provoquent :
- Expulsion de l'Œuf Mort in Utero.
- Déclenchent le Travail dans les Grossesses à Terme.

- Manœuvres Abortives:
- Manœuvres Indirectes.
- Efficacité douteuse sauf pour les Sujets prédisposés.
- Traumatismes Abdominaux (Choc ou Coup appliqué sur le ventre, Marche forcée).
- Traumatismes Vaginaux (Tamponnement, Douche énergique, Coïts répétés).
- Les Massages violents du Bas ventre et le Pétrissage énergique et renouvelé.

- Manœuvres Directes.
- Dilatation du Col.
- Décollement Instrumental des Membranes et de l'Œuf.
- Décollement Hydraulique des Membranes.
- Ponction de l'Œuf.
- Curetage Utérin Chirurgical.
- Formolisation de l'Œuf.

- Etablir la réalité d'un Avortement c'est apporter la Preuve de Culpabilité Pénale de la Femme et de son Complice, chez la femme vivante ou chez la femme morte.
- Cette Preuve est relativement facile si la femme est Morte.
- Très difficile ou impossible si les Manœuvres sont déroulées sans incidents.

- Chez la Femme Vivante :
- Les Manœuvres Instrumentales :
- Recherche des Blessures.
- En Absence des Lésions, la recherche est très difficile.
- Les Substances Toxiques :
- Hépatonéphrite: Diarrhée Dysentériformes, suivi d'Ictère, d'Azotémie élevée, Oligurie ou Anurie, Hémorragie.
- La Polynévrite et la Contracture : attirent l'attention du Praticien.
- L'Âge de Grossesse: Avortement Précoce ou Tardif.

- Avortement Précoce :
- Le passage d'un Embryon jeune à travers le Col laisse peu de Traces (Béance de l'Orifice Cervical, Glaires).
- Les Déclarations de la Femme constituent le principal élément d'Identification.

- Le Diagnostic Différentiel : est douteux si les Coliques précèdent l'expulsion, il faut savoir distinguer entre :
- L'Hémorragie d'un Avortement : hémorragies durables persistantes ou répétées ou bien d'emblée profuses.
- La Menstruation : Les Fausses Couches Naturelles s'accompagnent d'une seule Hémorragie.

- Avortement Tardif: il faut constater:
- Le Développement de l'Utérus, l'État du Col, l'Écoulement lochial, la Montée laiteuse.
- Les Vergetures de l'Abdomen.
- Les Modifications Morphologiques au niveau des Seins : (Pigmentation, l'Auréole, Tubercules de Montgomery et présence de Colostrum).
- La Rétention Placentaire : est un Signe de Grande Valeur dans le Diagnostic de l'Avortement, si la femme est examinée peu de temps après la Délivrance, on peut trouver dans le Sang des Débris Placentaires à l'origine parfois d'Hémorragies persistantes.

- L'Examen Précoce avant la 2<sup>ème</sup> ou la 3<sup>ème</sup> Semaine après l'Accouchement :
- Il est possible de découvrir des Signes de Grossesse et des Signes d'Accouchement récent.
- La Durée des Pertes : elles durent peu de temps si l'Œuf a été complètement expulsé sans infection.
- L'Involution Utérine : est rapide en quelques jours, si la Grossesse a été interrompue après quelques Mois seulement.

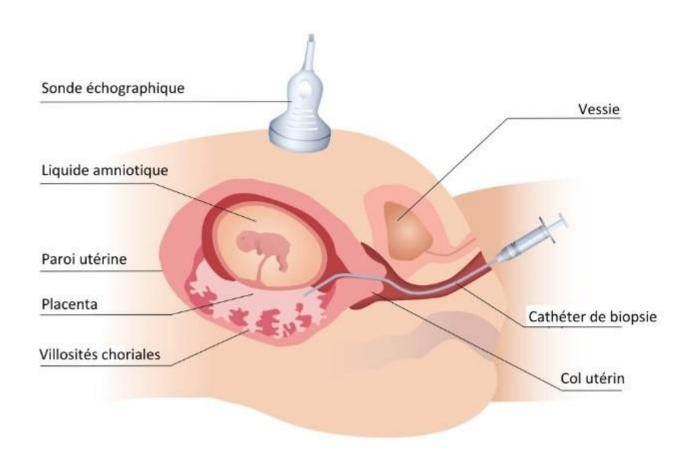


Œuf

 Chez la Primipare, un Avortement effectué vers le Sixième Mois ou plus tard : peut laisser des Traces persistantes, Cicatrices de Déchirure du Col et même de la Fourchette, Caroncules multiformes, Vergeture.

- Sur un Cadavre :
- Le Diagnostic repose sur le résultat de l'Examen de l'Utérus :
- Les Dimensions et le Contenu sont significatifs pour différencier un Utérus Gravide d'un Utérus Menstruel.
- Un Utérus peu développé ou vidé par un Curetage, il est difficile de différencier Macroscopiquement et même Histologiquement.

- En l'Absence de l'Œuf : Le Diagnostic Histologique de la Grossesse est établi par la présence de Villosités Choriales, mais qui peuvent manquer suite à un Curetage.
- La Mort par Inhibition : Certaines Constatations anatomiques ont été faites :
- Congestion viscérale.
- Un Œdème pulmonaire.
- La Découverte chez l'Avorteur des Objets entourant le Cadavre.



Villosités choriales

- La Mort produite par Embolie Gazeuse :
- La présence d'Air dans les Artères Cardiaques.
- L'Avortement est Patent et on peut trouver :
- Un Œuf complet dans l'Utérus.
- Des Lésions qui témoignent de Manœuvres Abortives.
- Chez une Noyée : Le volume de l'Utérus augmente et faire simuler un État Gestationnel suite à :
- L'Imbibition Aqueuse de tous les Tissus.
- La Putréfaction.

#### Pause 1

- L'Avortement provoqué est le plus souvent le résultat de manœuvres directes sur l'utérus, il peut exister :
- Lésions des Organes Génitaux.
- Lésions de l'Œuf et du Fœtus.
- Examen des Objets Saisis.

- Lésions des Organes Génitaux.
- Lésions du vagin :
- Des plaies de cul de sac (utérus antéversé) : souvent associées à des lésions du col utérin. Elles résultent de manipulation des instruments et aussi de l'introduction de substances caustiques.
- Fines ecchymoses au niveau de l'isthme.
- Une glaire cervicale sanguinolente : si les lésions sont minimes.

- Lésions du Corps Utérin :
- La perforation : (La plus caractéristique)
- La perforation donne au maximum des lésions gangreneuses.
- Le corps étranger est parfois retrouvé (canule, crochet, aiguille à tricoter..).
- Le curetage provoque les perforations les plus importantes.
- Les substances caustiques provoquent aussi des perforations associées le plus souvent à des infections suraiguës, ou à une hémorragie interne.

- L'Infection utérine :
- Une plaie utérine est la porte d'entrée.
- La rétention placentaire peut donner des complications septiques à coté des complications hémorragiques (une septicémie à Perfringens).
- Le cadavre est ictérique et cyanosé se décompose rapidement. Les téguments verdâtres soulevés par les phlyctènes à contenu putride (un empyème général).
- L'utérus est de couleur feuille morte, mou ,d'odeur nauséabonde.
- La mort est due à une gangrène utérine (germes anaérobies, toxémie, anurie).

- L'infarctus de l'utérus :
- Peut être partiel ou total.
- L'utérus est gros, violet, foncé (Aubergine).
- Les Ovaires et les Trompes sont noires gonflées, rigides et turgescents.

- Lésions de l'Œuf et du Fœtus :
- Les Décollements des Membranes : soit par action directe, soit par hémorragie.
- Les Blessures de l'Embryon : sont rares. Leur existence est de grande valeur diagnostique. Elles siègent le plus souvent au niveau du front, à l'aisselle et au pli inguinal.

- Examen des Objets Saisis:
- Examiner les Pièces à Conviction : Médicaments, Instruments, Objets divers, et Indiquer s'ils peuvent servir à pratiquer l'Avortement.
- Rechercher les Taches Suspectes (Sang humain, Cellules utérines).
- Analyser le Liquide contenu dans certains objets ou retiré de la cavité utérine.

## V-Complications de l'Avortement Provoqué

- Mort par inhibition: en quelques minutes au début des manœuvres abortives.
- Mort par embolie gazeuse: due à la pénétration dans le sang à travers les déchirures vasculaires des membranes décollées, de l'air injecté en même temps que le liquide.

## V-Complications de l'Avortement Provoqué

- Perforation utérine:
- Primitive : suite à des blessures du Col, du Corps et du Fond utérin ;
- Secondaire : à la transformation gangreneuse de l'infection utérine ou de l'injection IU de produits caustiques.
- Infarctus hémorragique : Syndrome abdominal aigu +état de choc.
- Accidents toxiques : déterminent l'Hépatonéphrite aiguë.
- Accidents infectieux : Streptocoques, Staphylocoques, Perfringens.

- Avortement Criminel :
- Trois éléments doivent être réunis pour établir l'infraction d'Avortement Criminel :
- Un État de Grossesse ou une Suspicion de Grossesse.
- La Mise en Œuvre de Moyens Artificiels Abortifs ou supposés Abortifs, même inefficaces.
- Une Intention coupable.

- Interruption Thérapeutique de la Grossesse :
- L'Interruption artificielle de la grossesse est pratiquée avant 180ème jour pour des raisons médicales.

- Juridiquement, l'Avortement thérapeutique se justifie par l'état de nécessité.
- L'Art 308 du CPA stipule que l'Avortement n'est pas Puni lorsque:
- Il constitue une mesure indispensable pour sauver la vie de la mère en danger.
- Pratiqué par un Médecin ou Chirurgien dans après avis donné par lui à l'autorité administrative.

- Art. 77 de LS: L'interruption thérapeutique de grossesse vise à préserver la santé de la mère lorsque sa vie ou son équilibre psychologique et mental est gravement menacé par la grossesse.
- Art. 78. de LS. L'Interruption Thérapeutique de Grossesse ne peut s'effectuer que dans les Établissements Publics Hospitaliers.

- Conditions Médicales :
- La Mère encourt un Danger extrême, réel, actuel où sa vie ou son équilibre psychologique et mental est gravement menacé
- Ce danger est sous la dépendance certaine de la Grossesse qui a créé ou aggravé l'état pathologique.
- L'Interruption de la grossesse le fera sûrement cesser.
- Aucun moyen thérapeutique n'a réussi ou ne peut être essayé pour sauver la mère.

- Les maladies générales aggravée par la Gestation et qui menacent sérieusement la vie de la mère :
- Les Cardiopathies irréductibles.
- La Néphrite chronique.
- La Sclérose en plaque.
- En ce qui concerne la Maladie de Basedow, la Grossesse cause plus souvent une amélioration qu'une aggravation.
- Lorsque la mère est atteinte d'une maladie à évolution fatale (Tumeur maligne, Pneumonie caséeuse), la Grossesse doit être respectée.

• Art. 410. de LS: Quiconque contrevient aux dispositions de l'article 78 de la présente loi, relatives à l'obligation d'effectuer l'interruption thérapeutique de grossesse dans l'Établissement Public Hospitalier, est puni d'un emprisonnement de six (6) mois à un (1) an et d'une amende de 200.000 DA à 400.000 DA.

#### VII-Autres Formes d'Avortements

- Avortement Spontané :
- Les lésions des Avortements Pathologiques :
- Pas de lésion de l'Œuf dans les 3 premiers Mois de la Grossesse pathologique.
- L'Avortement se fait généralement en un temps, sauf tardivement vers la 10<sup>ème</sup> semaine, où on voit des Déchirures des Membranes.

#### VII-Autres Formes d'Avortements

- Les Principales Étiologies sont :
- Les Aberrations Chromosomiques.
- Les Anomalies Utérines (Malformation, Fibromes, Synéchies).
- Les Anomalies Endocriniennes (Diabète, Insuffisance lutéale, Anomalie thyroïdienne).
- Anomalie d'Origine Infectieuse (Listériose, Rubéole...).
- Anomalie Placentaire, Anomalie du Cordon ; Grossesses multiples.
- Anomalie Immunologique (Maladie Auto-Immune : Lupus, Syndrome des AC Anti Phospholipides).
- Toxique (Tabac, Alcool), Âge élevé, Traumatismes.

#### Rappel des Objectifs d'apprentissage

- Analyser les Éléments Constitutifs de l'Avortement Criminel.
- Énoncer les Dispositions Juridiques de l'Interruption Thérapeutique de Grossesse.

#### VIII-Conclusion

- L'Avortement criminel est d'une démonstration difficile chez la femme vivante dont la culpabilité repose le plus souvent sur les Aveux, sur les Témoignages et sur les Résultats de l'Enquête Judiciaire.
- La Contribution médico-légale demeure cependant importante et nécessaire pour :
- Contrôler la Valeur Technique des Dépositions et les confronter.
- Examiner les Pièces à Conviction.
- Renseigner la justice sur l'efficacité des Moyens Abortifs employés pour se prononcer sur la vraisemblance des faits incriminés.

#### VIII-Conclusion

- En cas de Mort de la Mère, les Constatations Anatomo-Pathologiques Macroscopiques et Microscopiques complétées par des recherches Chimiques et Bactériologiques, apportent à l'Instruction des Renseignements très utiles.
- L'Algérie est un pays très restrictif en matière d'avortement, et la pratique d'avortement sans raison médicales est proscrite par les articles 304 à 313 du code pénale algérien qui prévoit une large éventail de sanctions pénales.

## Bibliographie

- P.F.CECCALDL MICHEL DURIGQN: « Médecine légale à usage judiciaire », édition CUJAS 1979.
- C.Simonin, Médecine légale judiciaire, 3iem édition, Strasbourg.
   P411-P417.
- L.Dérobert, Médecine légale, Edition 1974, Paris.
- Loi n° 18-11 du 18 Chaoual 1439 correspondant au 2 juillet 2018 relative à la santé.
- Code Pénal Algérien.

#### Pause 2

#### Retour vers le Cas clinique 2

- Vous êtes déplacé avec l'équipe de SAMU et la gendarmerie nationale après un signalement d'une femme victime d'un avortement criminel procuré par son mari qui ne désire pas des enfants.
- La victime présente les signes suivants: Diarrhée Dysentériformes associée à un Ictère, une Oligurie, et des Hémorragies vaginales.
- À l'interrogatoire: la femme déclare être enceinte de 04 mois, notion de manœuvres instrumentales et utilisation de plantes toxiques. le matériel de conception n'a pas été encore retrouvé.
- Afin d'ouvrir une information judiciaire, la gendarmerie vous demande de leur prouver la réalité de l'avortement criminel.

#### Cas clinique2;Difficile

- Quels sont les signes de la grossesse que vous devez rechercher?
- Quelle est l'importance de définir l'âge de grossesse dans ce cas?
- Quelles sont les étapes de votre examen médico-légal?
- Quelle est la complication d'utilisation des plantes toxiques chez cette femme?

# Conclusion Pédagogique

# Parce que...

#### Remerciement

#### Je vous remercie de votre attention